



Académie de Clermont-Ferrand

## **Droit des salariés du Public et du Privé, tout doit disparaître ! Voilà les projets de Macron-Philippe !**

L'ensemble des salariés, du privé comme du public, des jeunes, des retraités ou des chômeurs de ce pays, sont confrontés à des mesures ou projets qui s'ils devaient être mises en application constitueraient un recul majeur pour les droits de tous. La section académique du SNASUB-FSU de Clermont juge **indispensable d'informer et d'alerter chacun pour que dans l'unité nous nous opposions à cette politique au service exclusif du patronat et de la finance.**

Détruire les droits des agents du privé, pour ensuite s'en prendre aux droits des fonctionnaires, tel est l'objectif assigné **aux 5 ordonnances** que Macron vient de signer.

### **Liquider le Code du Travail, c'est détruire le principe de droits collectifs, valable pour tous !**

Celles-ci représentent un triple danger :

- **L'aggravation de l'inversion de la hiérarchie des normes**, c'est-à-dire la possibilité donnée de faire prévaloir un accord d'entreprise sur l'accord de branche. Ceci ouvre encore plus la voie au chantage au maintien de l'emploi en échange de la remise en cause d'acquis planchers (obtenus collectivement à l'échelle de la branche professionnelle).
- **L'affaiblissement de la représentation syndicale** avec d'une part la disparition des CHSCT et des instances réunissant les délégués du personnel, dilués dans une nouvelle instance où leurs pouvoirs seront affaiblis, et d'autre part le **pouvoir donné aux patrons de multiplier les référendums d'entreprise** pour passer au dessus des organisations syndicales;
- **L'affaiblissement de la justice prud'homale** avec la mise en place de plafonds d'indemnités en cas de licenciement « sans cause réelle et sérieuse », **et la fin du "principe de faveur"** selon lequel entre deux clauses (l'une issue de l'accord collectif et l'autre du contrat de travail), c'est la plus favorable qui prévaut. Dorénavant, tout accord collectif peut modifier le contrat de travail d'un agent et celui-ci sera licencié s'il conteste cette modification!

Ces ordonnances sont une remise en cause totale du droit du travail par la disparition des accords collectifs au profit des accords d'entreprises qui laissent le champ libre aux chantages patronaux. Le SNASUB-FSU s'est prononcé lors de sa commission nationale du 14 septembre "pour le retrait des ordonnances et l'abrogation de la loi El Khomri."

### **Les services publics et leurs agents au cœur des projets de casse du gouvernement !**

Le gouvernement vient simultanément d'annoncer son intention de mettre fin aux régimes spéciaux des cheminots, de **réduire nos retraites** en calculant leur montant sur les 25 dernières années (au lieu des 6 derniers mois actuellement) et de **transformer profondément le fonctionnement de l'État et donc des services publics**. Le ministre de l'Action et des Comptes publics (on ne parle plus de Ministre de la Fonction publique !), Gérald Darmanin, vient de lancer le Grand forum des services publics, une vaste consultation avec les syndicats pour déterminer les missions **du service public**, "celles qu'il convient de développer ou de faire évoluer", dans "un univers budgétaire très contraint". [ ] " Le grand forum "proposera des réformes de structures".

Mais quel est le cadre de ces discussions ?

- Ce sont les **120000 postes de fonctionnaires** que Macron entend supprimer;
- C'est l'annonce du **gel du point d'indice**;
- C'est la **mise en place du jour de carence** autrement dit le retrait d'une journée de salaire dès le 1er jour d'arrêt maladie (66% des salariés du privé ne sont pas impactés par les jours de carence);
- C'est la **remise en cause du calendrier d'application** du protocole PPCR dont certaines mesures conduisaient à **des -modestes- gains indiciaires**;
- C'est l'objectif annoncé de **mettre fin au point d'indice unique entre les 3 fonctions publiques**, premier pas vers la fin des garanties propres à tous les fonctionnaires d'État, territoriaux ou hospitaliers;
- C'est la **baisse brutale de 16 milliards de dépenses publiques en 2018** et 360 millions d'euros retirés dès cette rentrée dans le Supérieur !

"Moderniser" la fonction publique, pour Macron et Darmanin cela signifie privatiser tous les services qui ne seraient pas considérés comme relevant de nos missions (nettoyage et service de restauration étant sans doute en 1ère ligne dans l'Éducation).

"Moderniser" c'est aussi s'en prendre aux garanties statutaires. Le Ministre de l'Éducation, Blanquer, vient de dévoiler sans fard son programme, **une déclaration de guerre !** Prenant l'exemple des enseignants, il dit que dorénavant **la réussite au concours ne vaudrait plus recrutement**. Ce sont **les chefs d'établissements** qui auront ce pouvoir, qui **pourront modifier les obligations de service** des agents en fonction des besoins de l'établissement, qui **fixeront une partie de leurs salaires** via la part croissante donnée aux primes. Bref, tout en se défendant de vouloir s'en prendre aux statuts, le Ministre les vide totalement de leur contenu, chacun ayant un employeur, un salaire, des horaires différents ! Ceci suppose aussi **la fin des Commissions paritaires** chargées de contrôler la gestion de nos carrières !

Ce qui se prépare contre les enseignants présage de la gravité des attaques contre l'ensemble des fonctionnaires et des services publics ! Pour y parvenir, le gouvernement entend en particulier s'appuyer sur le Grand forum de la fonction publique. **Aucune de nos revendications ne peut être portée ou défendue dans un tel cadre qu'il faut rejeter en refusant d'y participer !**

La section SNASUB-FSU de Clermont-Ferrand entend par ce tract informer chacun de ces menaces de casse et **participer ainsi au combat des personnels avec leurs organisations syndicales pour obtenir le retrait de ces projets**.

Un appel à la grève de toute la fonction publique le 10 octobre vient d'être décidé par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires.

Rejoignez notre réseau de solidarité syndicale

**SNASUB-FSU de l'*académie de Clermont-Ferrand***

**Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire  
et des bibliothèques - Membre de la Fédération syndicale unitaire**

**Maison du Peuple, Place de la Liberté – 63000 CLERMONT-FERRAND**

**Téléphone : 06-62-89-94-30**

Courriel : [snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr](mailto:snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr)

**Notre site internet académique :**

<http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

le 19 septembre 2017